

# Synthèse de l'Enquête sur l'Homicide de Karine Leroy

## Version 2

par Brigitte Picart (kamo@runbox.com)

Toute référence au "reportage", au "film" ou à "la vidéo" se réfère à la vidéo en 3 parties sur Daily Motion: [1/3](#) - [2/3](#) - [3/3](#), l'unique source de renseignements sur lesquels est fondée notre enquête.

### Indices que le crime n'était pas un crime sexuel

1. Comme le rappelle la juge d'instruction Mme Sophie Combes à la fin de la 3ème partie, il n'y a aucun indice que le crime soit de nature sexuelle, le seul indice possible étant la présence du soutien-gorge de la victime dans la poche arrière de son jeans. Mais s'il s'était agi d'un viol le violeur n'aurait pas pris soin de placer l'objet dans la poche. Il ne l'aurait pas même enlevé, il pouvait se contenter de le faire remonter.
2. Le reportage nous apprend (Nathalie Esperet 2ème Partie à 00:30) que quand son soutien-gorge la gênait pendant la journée, Karine l'enlevait et le mettait dans la grande poche de son blouson. Karine portait son blouson ce jour-là et son soutien-gorge a été trouvé dans la poche arrière de son jeans. Ce n'est donc pas elle qui a mis le soutien-gorge dans la poche arrière, excluant la piste d'une rencontre sexuelle consentie dans le petit bois de Montceau-les-Meaux; la personne qui l'a placé dans la poche arrière a voulu faire croire que Karine était venue dans le petit bois pour des ébats amoureux qui ont mal tourné. Cependant cette personne ne connaissait pas cette habitude de Karine.
3. Si c'est le cas on peut aussi penser que la terre trouvée sur les semelles de la victime a été placée là par le tueur pour renforcer cette impression d'une venue au bois volontaire. C'est d'ailleurs ce qu'ont pensé les enquêteurs. Mais dans l'hypothèse d'une escapade de couple, l'homme devait conduire une voiture pour venir avec Karine à cet endroit. Alors pourquoi Karine aurait-elle eu besoin de marcher dans le champ puisque le chemin d'accès arrivait jusqu'à l'orée du bois? Ce défaut de logique tend à prouver que la terre a été placée sur les semelles de la victime *post mortem*, donc qu'elle a été tuée ailleurs.
4. Le fait que Karine n'avait parlé à personne d'un nouvel homme dans sa vie depuis sa rupture avec le jeune Congolais;
5. Le fait que même si elle avait eu un amant secret, elle n'aurait pas voulu le rencontrer ce jour-là parce qu'elle ne voulait pas rater les événements sportifs qui avaient lieu à son école;
6. de plus elle était suffisamment libre pour choisir un autre jour et un autre lieu;
7. Le fait que même si elle avait accepté d'aller au petit bois avec un nouvel amant pour y avoir un rapport sexuel, le couple aurait cherché un endroit à l'intérieur du bois pour se sentir plus à l'abri; or le corps de la victime a été trouvé à l'orée du bois juste au bout du chemin d'accès, et à un endroit où le sol était occupé par des fourrés denses (comme on le voit au tout début du film) qui auraient rendu impossible toute intimité physique. On a davantage l'impression, vu l'emplacement du corps, qu'il a été déposé là sans vie et à la hâte, et que les segments de cordon électrique ont été jetés au hasard après inspection du véhicule.

Le mobile sexuel écarté, on sait que Karine n'a pas été tuée là où on a trouvé son corps. Restent deux mobiles possibles: soit la vengeance ou autre passion, soit l'argent. Pour le premier, il est très improbable que, si jeune et étant donné son caractère réservé et son attitude "fleur bleue" concernant la sexualité, la victime ait pu offenser et susciter un désir de vengeance qui exige ce crime pour être assouvi. Le seul mobile qui reste est donc l'argent.

## Indices de préméditation

Quand on tue pour toucher l'argent d'une assurance-vie, on pré-médite l'homicide, c'est un assassinat, il ne peut en être autrement. Donc si ce crime présente des indices de préméditation, cela rend le mobile financier encore plus plausible.

Le crime n'aurait pas pu avoir lieu si la victime avait été accompagnée. Or le jour de sa mort non seulement elle était seule sur le chemin de l'école mais encore le programme de la journée a fait passer son absence inaperçue, ce qui a favorisé la commission du crime et le nettoyage des indices après coup. En effet,

1. ce jour-là Nathalie ne l'avait pas accompagnée car elle était déjà en vacances;
2. et sa meilleure amie Farida, qui devait la rejoindre au pied de son immeuble pour qu'elles aillent ensemble au lycée, **pour une raison encore inexpliquée**, n'est pas venue au rendez-vous. Maintenant la victime était seule sur le chemin de l'école.
3. Le fait que ce jour-là, à cause du programme de matches sportifs amicaux, l'absence de Karine à l'école n'inquiéterait personne car quiconque la cherchait pouvait toujours se dire qu'elle avait choisi d'être ailleurs, d'assister ou de participer à un autre match. Alors que si la journée avait suivi un déroulement normal comme en plein milieu d'un trimestre, l'absence de Karine aurait été signalée dans la matinée, rendant impossibles les opérations de nettoyage et camouflage qui ont suivi l'homicide proprement dit;

Ce concours de circonstances favorables au crime était unique dans la vie de la victime. **Si seulement une de ces conditions n'avait pas été remplie, le crime n'aurait pas pu avoir lieu.** Il fallait donc que le ou les auteurs connaissent bien l'emploi du temps de la victime et de sa soeur jumelle. On peut donc affirmer qu'il y a eu préméditation.

On sait maintenant que le crime n'était pas un crime sexuel ni un crime de vengeance/passion, et qu'il a été prémédité, perpétré ou commandité par une personne qui connaissait bien l'emploi du temps et le programme scolaire de la victime. On sait aussi, car tous ceux qui la connaissaient s'accordent là-dessus, que Karine ne serait jamais montée en voiture avec un inconnu. Il faut donc chercher comme auteur une personne qui réunisse les trois critères:

1. Motivée par un gain financier,
2. Qui connaissait bien le programme scolaire et l'emploi du temps de la victime;
3. Et à qui cette dernière faisait confiance.

Parmi les assassinats pour gain financier, l'assurance vie est un des moyens les plus fréquemment employés entre membres de la même famille. Si c'est le cas, alors il doit exister des traces écrites d'un contrat d'assurance vie où l'assuré serait Karine Leroy et le bénéficiaire un membre de la famille auteur et commanditaire du crime.

## Indices pointant vers la mère de la victime, Annick Cagnet comme auteur/cerveau du crime

1. La mère est la seule qui réunisse les trois critères énoncés ci-dessus; elle le sait et c'est pourquoi, de toutes les personnes interrogées dans le reportage elle est la seule à proposer (1ère Partie à 6:30) que Karine a été enlevée à l'intérieur du passage-parking qui faisait un raccourci. Tous les autres interrogés sont convaincus qu'elle est montée à bord d'un véhicule occupé par quelqu'un en qui elle avait confiance.
2. **Les armes du crime:** Le reportage nous apprend qu'autour du cou et à proximité du cadavre de Karine on a trouvé plusieurs segments d'un cordon électrique de cafetière. Le fait que ce cordon soit cassé en plusieurs morceaux indique qu'il a été utilisé en premier pour étrangler la victime mais qu'il a cassé à au moins deux reprises, après

quoi il était trop court. C'est alors qu'une solution de rechange s'est présentée: un "feuillard" servant à relier les prospectus, a été trouvé et a permis d'accomplir la strangulation.

Le fait que le cordon de cafetière ait été le premier choix montre que le cerveau du crime est une femme, et de surcroît une femme au foyer qui passe beaucoup de temps à la cuisine, car un homme a une plus grande variété de liens à sa disposition dans le cours normal de son expérience et un cordon de cafetière ne serait certainement pas son premier choix. Quant à une femme qui travaille à l'extérieur, elle aurait elle aussi eu un plus grand choix de liens.

3. Malgré l'évidence infirmant l'hypothèse d'un motif sexuel, Mme Cagnet a relancé les enquêteurs pour que l'ADN de deux prédateurs sexuels (Fourniret et Gouardo) soit comparé aux spécimens de l'affaire Leroy. En juillet dernier cette dame a aussi retenu Me Corrinne Hermann pour faire expertiser l'ADN des deux hommes. En insistant de la sorte, Mme Cagnet signe le crime puisque la fausseté des seuls indices d'un motif sexuel a été démontrée ci-dessus. On sait que c'est elle qui les a fabriqués puisqu'elle s'accroche au mobile sexuel, mais elle ne sait pas qu'elle a fait une erreur en mettant le soutien-gorge dans la poche arrière du jeans.  
On en vient à se demander comment elle réagirait si quelqu'un lui expliquait calmement que ces deux indices (le soutien-gorge et la terre des semelles) étaient des faux.
4. La mère nie de façon très indirecte l'implication de l'ex dans le crime contre Karine car à 3:20 (3ème Partie) en mimant l'agression qui a donné lieu à sa plainte pour violences, la mère montre une attaque frontale avec les mains. Ainsi elle suggère que l'auteur du crime ne pouvait pas être l'ex puisque la méthode de strangulation est différente dans les deux cas.
5. A plusieurs reprises la mère indique qu'elle ira au paradis après sa mort: (3ème Partie à 07:07) "*Je n'en resterai pas là, me connaissant, je pourrai pas, à moins que Dieu m'emmène avec lui là-haut! La je pourrai plus rien faire et je n'embêterai plus personne, les gendarmes, les autorités...* Elle prétend citer l'ex qui lui aurait dit, au moment de l'altercation chez le boucher "*Je vais t'envoyer là-haut avec ta salope de fille...*", "là-haut" (répété par son amie Rezika un peu plus tard) signifiant apparemment le paradis. Ces multiples références à son ascension certaine au paradis montrent que Mme Cagnet cherche éperdument à éloigner d'elle les soupçons, comme si elle se sentait accusée par sa conscience.
6. On croit comprendre qu'elle parle de Karine quand elle dit "*votre salope de fille*". Par ces mots hostiles et diffamatoires envers sa fille défunte, alors qu'elle témoigne de l'affection envers le Congolais avec qui sa fille a rompu, Mme Cagnet une fois encore impute un mobile sexuel à l'homicide puisque d'après elle, l'ex croit que Karine est allée au petit bois pour y avoir un rapport sexuel. Ce faisant, tout en condamnant son comportement envers elle, elle l'innocente du crime contre Karine, ce qui est le but caché de cette scène. On est forcé de constater que Mme Cagnet se livre à des contorsions mentales extraordinaires dont elle n'aurait pas besoin si elle était innocente. Sa trahison ignoble envers sa fille doit la terrifier et motiver ses efforts compulsifs pour ne pas être démasquée.
7. Un autre indice de culpabilité est le manque d'affect dont elle fait preuve. On dirait qu'elle est complètement étrangère aux émotions. En particulier lors de la dernière scène (3ème Partie) où elle explique son rituel avec la photo de sa fille, elle chantonne comme si elle disait un conte de fée à un enfant. Mais le naturel revient au galop quand elle dit "*Oh là là! Vivement que ça se termine ce truc! Ca devient catastrophique! J'en ai marre!*" avant de reprendre son ton de conteuse pour terminer sa scène avec la photo.
8. Un expert psychiatre serait mieux placé pour faire le portrait de cette dame cependant à la vue des nombreux jouets en peluche dans sa chambre on peut conclure à un manque de maturité que l'on rencontre assez souvent chez les criminels.

## Indices pointant vers "l'ex" comme exécuteur du crime:

Citons d'abord pour mémoire les indices déjà relevés par les enquêteurs:

1. L'absence de l'ex et son défaut d'alibi le jour du crime;
2. Lien de strangulation faisant partie de son matériel de travail (voir détails ci-dessous);
3. Empreintes de pneus larges sur le chemin correspondant aux pneus de sa voiture;
4. Changement des 4 pneus du véhicule après le crime;

Mais aussi:

1. Preuve que l'ex avait reçu une somme d'argent conséquente après le crime, grâce à laquelle il a fait changer ses 4 pneus, indiquant la possibilité d'un mobile financier pour le rôle qu'il a joué;
2. Le fait que Mme Cagnet prenne sa défense même après que Karine ait rompu avec lui et qu'elle ait porté plainte contre lui pour violences volontaires: à 11:38 (2ème Partie) *"Je l'ai toujours pris comme mon fils, parce que quand il est arrivé à Meaux il était tout seul. Et puis par l'intermédiaire de ma famille, enfin famille du 2ème mariage, je l'ai connu comme ça, mais c'est vrai qu'à première vue, pour moi personnellement c'est pas lui quoi. A moins qu'on me dise vraiment aujourd'hui on me dise que c'est lui, c'est lui qu'a tué Karine, ça il faudrait qu'ils me le disent en face.* Et à 17:15 (2ème Partie) *"C'est les gendarmes qui me poussent à bout pour que je dise que c'est lui. Alors je dis non, on peut pas accuser une personne quand on n'est pas sûr que c'est la personne ou pas. Parce qu'ils me disent "c'est lui! c'est lui!" Ben je dis non, je suis désolée, c'est votre conviction à vous mais pas à moi. Moi, personnellement, la maman, non. Voilà."*
3. Et surtout, **des tentatives préalables de strangulation** de la victime, car le comportement de l'ex à l'égard de Karine lors de leurs rendez-vous prétendument amoureux, à savoir son absence d'érection et le fait qu'il insiste à chaque fois pour se placer derrière la jeune fille, sont indicatifs non pas de bizarrerie et d'impuissance sexuelle (très improbable à son âge) comme on l'a cru du vivant de Karine, mais de son intention de l'étrangler déjà à cette époque, intention qui a été frustrée par la rupture de la relation par Karine.
4. Le feuillard avec lequel Karine a été étranglée est révélateur de l'activité professionnelle du tueur car ce lien a été improvisé après que le cordon de cafetière se soit brisé. On peut imaginer qu'il a cherché dans ses poches pour trouver un lien de fortune; or qui d'autre qu'un distributeur de prospectus pouvait avoir un feuillard dans la poche? C'est dans les situations imprévues que les criminels signent leur crime car ils agissent dans la précipitation et font des erreurs.

## RECAPITULATIF DES INDICES MATERIELS

1. Soutien-gorge dans la poche arrière: faux indices pour faire croire à une escapade sexuelle avec un inconnu qui a mal tourné.
2. Terre du champ sur les semelles de la victime: faux indices pour faire croire que la victime a marché librement vers le bois.
3. Cordon électrique de cafetière pour étrangler la victime: le cerveau du crime est une femme au foyer.
4. Feuillard ayant servi à la strangulation: l'étrangleur l'a trouvé sur lui après que le cordon électrique soit devenu inutilisable.
5. En fait les deux types de liens trouvés autour du cou de Karine sont la signature des deux auteurs: le cordon de cafetière, prémédité, est la signature de Mme Cagnet; le feuillard, improvisé, est la signature de l'ex. Les deux liens sont indissociables et ils ne peuvent représenter que ces deux personnes.

## Conclusion: "Comprendre la raison de cet échec"

Répondre à cette question, c'est résoudre l'affaire. Mme Cagnet a manipulé les gendarmes dès le début de l'enquête pour qu'elle et son complice, l'ex de Karine, échappent à la justice. On a vu comment elle a protégé le jeune homme car s'il tombait, elle tombait aussi. Elle a aussi lancé les enquêteurs sur de fausses pistes et jamais ils ne l'ont soupçonnée, même quand ils se rendaient compte qu'elle les lançait sur des pistes douteuses. Alors, au lieu de comprendre qu'elle les menait en bateau, ils ont cru qu'elle avait des hallucinations. Puis ils ont écouté la voyante que Mme Cagnet leur avait recommandé: (2ème Partie) 08:56 *Ils ont vraiment commencé à écouter la mère et elle les a orientés: "untel il est comme ci, untel il est comme ça"..*

09'00" (Mère) *"Quand j'avais, pour moi, des pistes, je le disais aux gendarmes. Et eux, peut-être qu'ils y allaient, mais ils y allaient pas tout de suite. Le problème c'est qu'ils y allaient pas tout de suite."* 09'17" *...après ils m'ont dit soit-disant que je perdais la tête, que j'avais des hallucinations...* 09'24" (Capt Jeannesson) *"A un moment de l'enquête on s'est rapproché d'une voyante, enfin... C'est Mme Cagnet qui nous avait plus ou moins orientés vers quelqu'un qui avait des "flashes". etc.*

Et saupoudrées sur l'ensemble, des références à sa foi religieuse (baptême de Marine à 10:51, 3ème Partie), à sa certitude d'aller au paradis. Elle a ainsi empêché les enquêteurs de la soupçonner et de considérer que le crime pouvait avoir un mobile crapuleux. Ce genre de psychopathe peut vous faire sentir coupable de la soupçonner et c'est sans doute ce qu'elle a fait pour neutraliser les gendarmes.

Fait à Paris le ~~7 juin 2013~~ 15 octobre 2014

###

